



Kourou, le 03 février 2015

Communauté de Communes Des Savanes
Service Administration Générale
1, rue Raymond Cresson
97310 - KOUROU

A

Monsieur le Préfet de la Région Guyane,
Direction des Collectivités Locales et des Affaires.
Interministérielles
**Bureau des Collectivités Locales et du
Contentieux**
Préfecture de la Guyane
Rue Fiedmond
B.P. 7008

97307 CAYENNE CEDEX

BORDEREAU DE TRANSMISSION

N°BT-01-2015/CCDS

DESIGNATION DES PIECES	NB exemplaires	OBSERVATIONS
Délibération n° 01-BR/2015/CCDS - Attribution du marché « Etude de faisabilité pour la création de la maison de production locale sur le territoire de la CCDS »	3	Bonne réception

La Responsable,

Ghislaine STANISLAS CASSIBI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N°01-BR/2015/CCDS
ATTRIBUTION DU MARCHÉ «ETUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION DE LA MAISON
DE LA PRODUCTION LOCALE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCDS**

Séance du 22 janvier 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-deux janvier à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur Didier BRIOLIN, 1^{er} Vice-Président.

Conseillers communautaires présents :

Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Anne SAUNIER, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM

Absents excusés:

François RINGUET, Vanessa BOIS-BLANC

Absents non excusés:

Denis BURLLOT

Membres du Bureau Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu le code des Marchés Publics ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2154/SG/2D/1B/2010 du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu la délibération n° 86-CC/2014/CCDS du 28 octobre 2014 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au président et au bureau ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré ;

Article 1^{er} : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

Article 2 : ATTRIBUE le marché « ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE MAISON DE LA PRODUCTION LOCALE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCDS » au groupement d'entreprises SADL/NEXUS, pour un montant de **28 860,00 € (Vingt-huit mille huit cent soixante euros)**

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Article 4 : INSCRIT les crédits nécessaires à la dépense au budget 2015.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 12
-Nombre de conseillers présents : 9
-Pour : 9
-Contre : 0
-Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, le 22 janvier 2015

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET

